

À la une

Lancement des ateliers de sensibilisation auprès des scolaires

Eau des Portes de Bretagne lance ses premiers ateliers de sensibilisation aux économies d'eau auprès des élèves de CM1 et CM2.

Pour mener cette démarche, le Syndicat travaille **en collaboration avec l'association Eau et Rivières de Bretagne**, qui anime des ateliers de sensibilisation depuis près de 30 ans sur le département.

Le parcours s'articule autour de **4 ateliers d'une demi-journée** :

- Séance 1 : Comprendre le cycle de l'eau potable
- Séance 2 : Découvrir la place de l'eau dans sa commune
- Séance 3 : Apprendre à économiser l'eau via un jeu de plateau
- Séance 4 : Visiter l'usine de production d'eau potable du Plessis-Beucher, à Châteaubourg

Financé à 50 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le programme concernera cette année dix classes issues de six écoles du territoire. Les premiers ateliers débiteront après les vacances de la Toussaint.

Le point ressource

Mise en place de baux ruraux à clauses environnementales (BRCE)

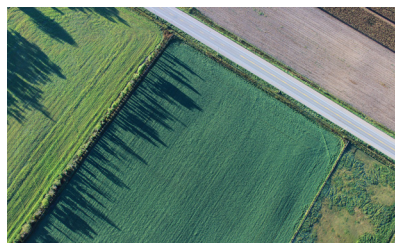
Suite à la fusion des syndicats d'eau potable du territoire et à sa stratégie foncière, Eau des Portes de Bretagne est aujourd'hui propriétaire de **215 hectares de foncier, dont 182 hectares de terres agricoles**. Ces parcelles sont exploitées par 27 agriculteurs.

Le Syndicat souhaite harmoniser ses contrats de bail tout en répondant à ses objectifs de protection de la ressource en eau.

C'est pourquoi la collectivité a choisi de mettre en place des baux ruraux à clauses environnementales (BRCE).

Il s'agit de **baux ruraux classiques auxquels sont ajoutées des clauses environnementales**, choisies parmi une liste définie par le Code rural.

Les clauses retenues portent notamment sur le maintien ou la création d'aménagements bocagers, la restauration des milieux aquatiques et la non-utilisation de produits phytosanitaires.



Cet outil permet de maintenir une activité agricole tout en pérennisant des pratiques favorables à la protection de la ressource en eau sur les parcelles à proximité des captages.

Crise sécheresse sur le territoire

Depuis fin juin 2026, la France est touchée par une vague de sécheresse. Placée en crise sécheresse depuis le 14 août, l'Ille-et-Vilaine reste au niveau d'alerte le plus élevé, entraînant des restrictions renforcées sur les usages de l'eau.

L'ensemble des restrictions est disponible sur le site VigiEau : www.vigieau.gouv.fr



Quelles mesures le Syndicat a-t-il mises en place depuis le début de la sécheresse ?

Campagnes de communication et de sensibilisation aux économies d'eau :

- **Usagers domestiques** : envois massifs de courriels et de SMS les 13 juillet, 20 août et 18 septembre 2026.

- **Usagers industriels** : courriels directs aux entreprises les 1er juillet et 16 septembre 2026.

- **Grand public** : actualités sur le site Internet, publications LinkedIn et communiqués de presse à destination des médias locaux.

- **Syndicats voisins desservis par Eau des Portes de Bretagne** : incitation à réduire les importations d'eau aux seuls besoins essentiels.

Dérogations aux débits réservés :

Des arrêtés de dérogation ont été signés les 24 juillet et 18 août 2026 afin de réduire les débits restitués dans la Vilaine en aval des barrages.

Importations d'eau depuis le bassin rennais :

Des importations d'eau ont été mises en œuvre via l'interconnexion Rennes-Châteaubourg :

- À compter du 1er août 2026 : 2 000 m³/jour ;

- À compter du 4 septembre 2026 : 4 000 m³/jour.

Suivi renforcé de la situation :

Transmission de bilans hebdomadaires aux services de la DDTM sur les débits prélevés, les volumes produits, importés et exportés, et la qualité de l'eau dans la Vilaine au droit des points de captage d'eau.

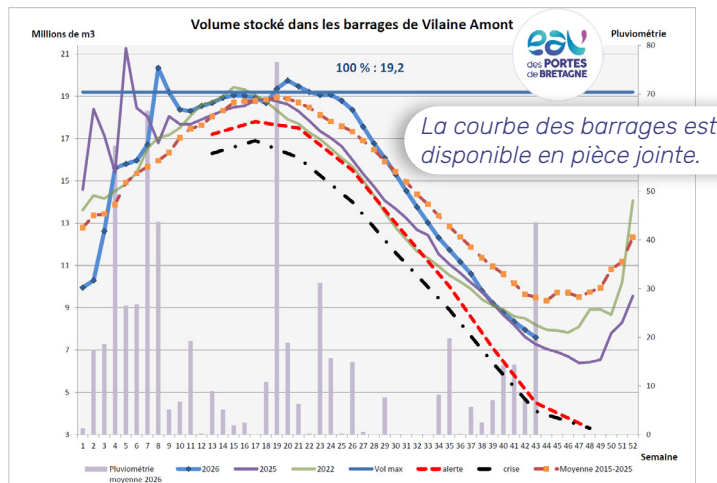
La question du trimestre

Risque-t-on une rupture d'alimentation en eau potable dans le pays de Vitré ?

Au 26 octobre 2026, le volume d'eau stocké dans les barrages du territoire d'Eau des Portes de Bretagne s'établissait à 7.6 millions de m³ (soit 600 000 m³ de moins qu'à la même date lors de la sécheresse de 2022). Cela représente un **taux de remplissage de 31 %**.

La vitesse de déstockage reste nettement supérieure à la moyenne des dix dernières années. Plusieurs facteurs expliquent cette situation :

- Les débits des cours d'eau en amont des barrages sont quasiment nuls ;
- Une pluviométrie très faible depuis début juin ;
- Une évaporation de l'eau stockée dans les barrages élevée ;
- Une hausse de la consommation d'eau potable des usagers domestiques et industriels de 5 % en juillet, de 6 % en août et de 3 % en septembre par rapport à l'année dernière.



En l'absence de nouvelles précipitations, les réserves disponibles pourraient permettre d'**assurer l'approvisionnement en eau potable jusqu'à la fin du mois de décembre**.

Le risque de rupture d'approvisionnement dépend notamment de l'évolution des ressources, des consommations et des possibilités de secours entre collectivités.

Le point travaux

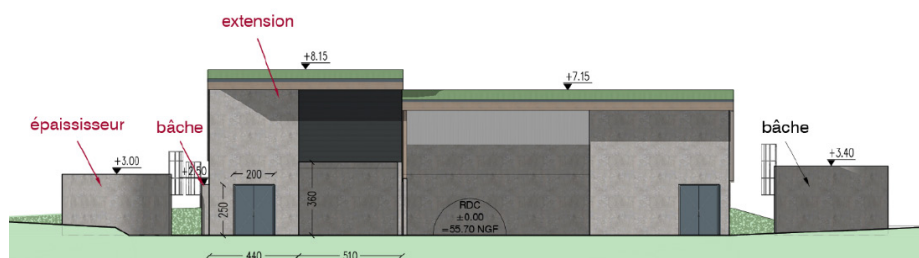
Amélioration de la filière boues dans les usines de traitement

Suite à l'évolution de la réglementation sur la qualité de l'eau, Eau des Portes de Bretagne a renforcé le traitement des pesticides et métabolites de pesticides dans ses usines d'eau potable. Pour cela, des quantités plus importantes de charbon actif sont utilisées afin de capter ces polluants. Le charbon actif se retrouve ensuite dans les boues issues du traitement de l'eau.

Jusqu'à présent, les boues issues du traitement étaient mélangées avant d'être épandues sur des terres agricoles. Avec l'augmentation des quantités de charbon chargé en pesticides, une étude a été menée afin d'identifier les **solutions permettant de séparer ces boues du reste des boues de traitement**.

À l'issue de cette étude, un marché de travaux a été lancé pour améliorer les performances de la filière. **Les travaux débuteront en janvier 2027**, pour une durée de sept mois. Ils seront réalisés par le groupement **SAUR, Lépine et Le Du**, pour un montant de **1,5 million d'euros**.

Cette démarche fait partie des premières initiatives du territoire permettant la séparation des boues de traitement polluées.



Les éco-gestes

Installez un récupérateur d'eau de pluie.



Avec une toiture de 100 m², récupérez jusqu'à 70 m³ d'eau par an.

Récupérez l'eau de cuisson et lavage pour arroser vos plantes.

Jusqu'à 10 litres d'eau récupérés par jour.



Faites tourner le lave-vaisselle en mode Éco et à pleine charge.



Le lavage manuel consomme en moyenne quatre fois plus qu'un lave-vaisselle.

Les chiffres du trimestre :

+5%

d'eau consommée en moyenne au 3^e trimestre par rapport à 2025.

-10%

de volume stocké dans les barrages par rapport à la moyenne des dix dernières années.

+3°C

en moyenne au 3^e trimestre par rapport aux normales de saison.

Infographie disponible en pièce jointe du mail.